

## EDITO

### *Chaud l'été pour les agents !*

Septembre  
2021

**P1.** Edito.

**P2.** Mise en place  
du NRP.

**P3.** CTL du  
28/05/2021.

**P6.** CTL du  
05/07/2021.

**P9.** CHSCT du  
14/06/2021.

**P10.** Traitement  
indiciaire C.

**P10.** Conférence  
salariale.

**P11.** Recours aux  
listes complémen-  
taires B et C.

**P12.** Oui à la  
vaccination, non à  
l'autoritarisme.



Non seulement l'Été tarde à venir mais en plus, dans les services l'ambiance est loin d'être estivale. Pas de souplesse sur les congés d'été, il faut recréer les collectifs de travail avant la rentrée. Retour en présentiel à marche forcée, pas plus de 2 jours de télétravail sauf pour les personnels vulnérables, mais pour eux aussi, nous sommes en droit de nous interroger sur la brutalité du retour en présentiel.

Dans les SIE, le Fonds de Solidarité est loin d'être exsangue. L'application DEMETER vient d'être parachutée en lieu et place de l'application Caisse dans les CFP.

Dans les SIP, la campagne des avis d'imposition commencera dès la fin juillet, on remet le couvert avec les numéros nationaux qui percutent les numéros locaux. On prépare la mise en place de Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI), la Taxe d'Habitation (TH) devait disparaître, sa mise à jour n'a jamais été aussi exhaustive.

Les services fonciers se mettent péniblement à niveau avant la nouvelle volée de réclamations à la sortie de la Taxe Foncière. À l'origine, les retards pris dans la publicité foncière, services cibles des suppressions d'emploi pendant plusieurs années.

Les agents doivent rester motivés même si leurs missions seront bientôt rapatriées au chef-lieu du département, là encore, suivre ou partir, il faudra choisir. Doit-on leur parler du transfert de la Taxe d'Aménagement qu'ils devront absorber sans l'équivalent d'emplois que représente la mission ?

Et oui, les suppressions d'emplois, c'est maintenant qu'il faut les mettre en place. Cerise sur le gâteau, la mode est aux réductions de surface.

la Direction Générale détruit le maillage des Finances Publiques, éloigne les agents des contribuables mais leur demande en même temps de se rapprocher et de les accompagner.

Dans les accueils, les plages horaires d'ouverture sont réduites, l'accueil physique est donc moins important, l'administration s'oriente alors vers la dématérialisation.

C'est un déni de la réalité des services où il est de plus en plus difficile de remplir les plannings, où les canaux de contact se multiplient.

L'affiche est belle mais rassurons-nous, les halls des CFP sont tellement tapissés de la propagande ministérielle que la plupart des contribuables n'en font pas cas.

Beaucoup de réchauffé mais quand même une tâche supplémentaire pour les services. Sur le site vox usagers, non seulement les avis seront récoltés, mais il faudra mettre en place un plan d'action pour répondre à la demande ou au « dysfonctionnement ».

Les agents de la DGFIP n'en peuvent plus. Comme sur le reste de la population, la crise sanitaire laisse des traces et les conditions de travail sont dégradées par la surcharge et les restructurations perpétuelles.

Au côté des agents, la CGT Finances Publiques demande l'arrêt des réformes nocives pour les usagers comme pour les agents et revendique :

- ☞ le maintien du maillage territorial avec des services de pleine compétence
- ☞ l'arrêt des suppressions d'emplois
- ☞ le recrutement de personnel par voie de concours
- ☞ la revalorisation du point d'indice
- ☞ le rétablissement des instances pouvant garantir des possibilités de recours aux agents
- ☞ l'ouverture de vraies négociations sur le télétravail et sur les Conditions de Vie au Travail.

Mobilisons-nous à la rentrée, pour préserver un service public de proximité, pour défendre notre protection sociale, nos retraites, notre assurance chômage pour revendiquer et gagner de nouveaux droits.

## La mise en place du NRP : quelles conséquences sur les emplois à la DDFIP de l'Essonne ?

La mise en place du Nouveau Réseau de Proximité par le gouvernement s'inscrit dans une volonté de délocalisation d'emplois situés dans les grandes métropoles vers les villes moyennes. Notre DDFIP participe à la démétropolisation ou « relocalisation » en terme de transfert d'emplois.

### De quelle manière ?

➔ **70 % des emplois de la Publicité Foncière de la DDFIP de l'Essonne seront exportés** dans les Directions où se trouveront les SAPF ( Service d'Appui à la Publicité Foncière) qui s'échelonnent de septembre 2022 jusqu'en septembre 2024. Actuellement, il y a 48 emplois au TAGERFIP, il n'en resterait donc guère plus qu'une dizaine ( 14 ) à terme sur le site de Corbeil .

**34 emplois des Services de la Publicité Foncière vont disparaître dans l'Essonne !**

◆ **25 % des emplois des SIE seront exportés vers les centres nationaux en charge de la Fiscalité des Entreprises**

Par exemple : Chaumont ( 52 ).

Actuellement, il y a 156 emplois au TAGERFIP en SIE donc environ **39 emplois en SIE vont disparaître dans l'Essonne !**

◆ **Des emplois des PCRFP et les SDE seront également exportés vers les plate-formes nationales**, dans une moindre mesure.... mais combien ?

Ces « relocalisations » ne sont pas décomptées en suppressions d'emplois... bien sûr !!! Pourtant ces emplois transférés n'existeront plus en Essonne ! Avec les suppressions d'emplois complémentaires qui seront actées au prochain CTL, emploi en fin d'année, ce sont autant de possibilités d'affectation en moins dans notre direction.

### **RELOCALISATION = RESTRUCTURATION = SUPPRESSION D'EMPLOIS**

Quelle nouvelle affectation pourront trouver les agents dont les emplois seront transférés, avec les nouvelles règles de mutation/affectation ?

### NRP PARIS :

**« Si nous les laissons faire, la DRIF 75 sera liquidée en 2027 ! »**

C'est l'alerte qu'a lancé l'intersyndicale des sections parisiennes des Finances publiques, CGT, Solidaires et FO.

Le nouveau réseau de proximité leur a enfin été dévoilé, après 2 ans d'attente : et ce qui s'annonce est dramatique ! La moitié des sites seront supprimés d'ici 2027.

*« Aujourd'hui, vendredi 9 juillet, 450 agent.es de la DRFIP Paris (soit 14,6% des collègues devant être présents) étaient en grève, chiffre transmis par la direction (voir tableau joint).*

*Près de 200 d'entre eux avaient répondu à l'appel de l'intersyndicale CGT Finances Publiques Paris, Solidaires Finances Publiques Paris et FO-DGFIP 75 à se rassembler à Réaumur et interpeler Mariel .../... La bataille ne fait que commencer, nous ne lâcherons rien ! »*

Le plan de ces annonces et la mobilisation engagée sur le site de la section CGT Finances Publiques de Paris, à ouvrir sur Mozilla <http://cgtdgfip75.org/>



*La section de l'Essonne de la CGT Finances Publiques avait adressé une motion de soutien aux agents de Paris. Ce qui a été dévoilé à Paris s'est déjà en partie produit en Essonne ; le NRP est connu jusqu'en 2023, pour l'instant... quel avenir pour la DGFIP, pour les agents ??? Ces plans de NRP sont destructeurs, pour tous : pour les agents, les contribuables, les missions, le service public ! La section de l'Essonne de la CGT Finances Publiques s'est opposée depuis le début au NRP : nous continuerons à aller dans les services pour recueillir et porter vos revendications, et pour agir collectivement, dans l'unité syndicale la plus large.*

### **DECLARATION LIMINAIRE de la CGT Finances Publiques (sur le site local <http://www.dgfip.cgt.fr/91/spip.php?article1486>, à ouvrir sur Mozilla)**

A titre liminaire, les élus CGT relèvent une incohérence au point 1 de l'ordre du jour qui détaille la mise en place d'un SFACT avec la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (CAGPS) au 1er octobre prochain. Ce point est porté pour information des représentants des personnels, alors que le rétroplanning en annexe 4 indique que ce point sera soumis au vote. Il n'est pas envisageable que cette restructuration qui va directement impacter trois agents de la trésorerie municipale d'Evry ne soit pas soumise au vote.

La CGT dénonce également le passage en force par la DGFIP, unilatéralement, d'un nouveau protocole télétravail alors que les négociations sont toujours en cours au niveau Fonction Publique. Cette hâte prouve une fois de plus que la DGFIP n'a que faire du dialogue social, et que ce protocole n'est pas imposé dans l'intérêt des agents, mais bien pour réaliser des économies d'échelle (immobilières) et adapter l'organisation du travail aux restructurations en cours en cours (NRP et relocalisations).

#### Réponse de la direction :

Le document du point 1 était incomplet au moment de sa rédaction, il sera effectivement soumis au vote ultérieurement. Les élus CGT ne disposant pas d'annexes à jour car incomplètes dans cette présentation, valident le report du vote proposé au prochain CTL avec les précisions ou éclaircissements manquants.

Sur le protocole de télétravail, la direction répond que ce dernier a été traité par la centrale au Comité Technique de Réseau (CTR) du 13 avril. Consciente de l'absence d'accord national, la DGFIP appréhende le dispositif du télétravail sous l'angle de l'outil SIRHIUS et de l'anticipation. L'objet est de se préparer pour tendre graduellement vers un régime de droit commun dont le cadencement est donné par De Montchalin dans la circulaire du 26 mai relative au télétravail dans la Fonction Publique. La DG attend par ailleurs le CTR de juillet pour examiner le retour d'expériences sur le télétravail. Il n'y a pas de passage en force. Les revendications des agents seront entendues.

En réponse à une autre déclaration liminaire, concernant le NRP, la direction considère qu'on a un rôle d'appoint dans les EFS dont 90 % de l'activité relève d'autres missions que les finances publiques. Les usagers se connectent sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), reconnaissant ainsi notre expertise. Les EFS ne visent pas à dynamiser les surfaces de bureaux. A ce sujet, la direction nie avoir la moindre information sur une politique de réduction des espaces de travail en vue de cessions immobilières.

#### **Point 1 : Mise en place d'un SFACT à la CAGPS (pour information)**

La direction vante les avantages du SFACT, service mutualisé des factures sous contrôle du comptable public. Le dispositif a fait ses preuves, d'abord à l'APHP. Il existe 13 SFACT en France. La chambre régionale des comptes appuie l'intérêt de ce dispositif pour la CAGPS (gain de productivité équivalent à 20 % d'ETP pour la collectivité).

La CGT interpelle sur le fait que ce projet, piloté depuis 2019, n'a jamais fait l'objet d'information auprès des représentants des personnels qui le découvrent à l'occasion de ce CTL.

La direction répond que la crise sanitaire a contrarié le calendrier et retardé l'envoi de précisions par la CAGPS, d'où le défaut de communication. La direction attendait un accord formel sur les modalités avant d'en aviser les représentants des personnels. Le SFACT n'est cependant pas une nouveauté. Les agents de la trésorerie d'Evry concernés ont été informés. Au nombre de 2 + 1 suppléant sur un effectif de 30 agents, ils sont volontaires. Rien ne change pour eux : ils ne font pas l'objet d'une restructuration, ni d'un changement d'affectation. Seule l'implantation géographique change. Les agents ne sont pas mis à disposition ni détachés ; ils conservent leur statut.

Ce point sera reprogrammé au prochain CTL pour vote, avec les précisions attendues !

## Point 2 : Télétravail

En 1<sup>er</sup> lieu la direction a fait un bilan du télétravail consécutif à la crise sanitaire. Les chiffres communiqués sur la quotité de jours télé-travaillés à la DDFiP 91 sont plutôt supérieurs à ceux de la DGFIP sauf en ce qui concerne la semaine à 5 jours de télétravail.

Les élus CGT relèvent que dans notre direction, si les % de télétravailleurs sont sensiblement plus élevés pour 1 ou 2 jours de télétravail (ou équivalent pour 3 jours de télétravail), il n'en est pas de même dès que l'on atteint 4 jours, et surtout 5 jours (moyenne DGFIP 11 %, et 5 % seulement pour la DDFiP 91).

Nous avons alerté de doléances communiquées par des agents, relatant une surcharge de travail et une pression exercée sur des télétravailleurs par certains chefs de service, générant stress et heures sup non payées pour finir le travail transmis. La direction affirme n'en avoir pas connaissance mais que si cela était avéré elle était disposée à en discuter au cas par cas.

En ce qui concerne le nouveau cadre réglementaire de télétravail qui va entrer en vigueur à la DGFIP, la CGT 91 a rappelé la rapidité avec laquelle la DG a validé unilatéralement ce protocole alors même que rien n'est encore clos au niveau fonction publique. C'est une preuve que ce protocole n'est pas pour aller dans le sens de l'intérêt des agents, la DGFIP s'étant saisi du télétravail comme d'un effet d'aubaine pour mieux gérer les restructurations et les contre-réformes en cours.

La direction suggère qu'avec ce protocole nous sommes plutôt dans la phase de préparation, qu'il n'y a pas de passage en force et que l'entrée dans le régime de droit commun se fera progressivement. Elle affirme par ailleurs que le télétravail s'est imposé naturellement durant la crise sanitaire et qu'il ne pouvait par conséquent pas être sujet à des considérations économiques en matière de cessions immobilières. Enfin, il est à souligner qu'avec ce nouveau protocole les demandes de télétravail seront désormais directement traitées par le chef de service dans une nouvelle évolution de SIRHIUS à compter du 15 juin.

Les élus CGT ne considèrent pas ce protocole comme une avancée pour les agents, car au final, c'est bien le chef de service qui décidera de ce qu'il concède ou non à la demande de l'agent, tant sur les jours fixes que sur les jours flottants, notamment. Les premiers retours faits par des agents nous le confirment : si certains chefs de service sont ouverts à l'échange, le plus fréquemment il cadre les limites de ce qu'il accordera, l'agent choisissant dans ce qui lui est proposé. On est loin des seuils maximums proposés au protocole, et l'appréciation de la distance pour un télétravail dans un autre lieu d'habitation totalement arbitraire (maximum 100 km, pour notre direction, ce qui n'est pas le cas dans d'autres directions, y compris en Ile de France).

Soumis pour avis :

**Sur ce protocole**, vote contre de la CGT (abstention pour les autres OS)

***Nous invitons les agents qui rencontrent des difficultés à nous contacter, car même si le télétravail n'est pas « un droit », un refus à la demande d'un agent saisie dans Sirhius doit être motivé et examiné en CAPL.***

## Point 3 : Bilan de la formation professionnelle 2020.

Du fait de la crise sanitaire, l'accès à la formation en 2020 a été réduit de moitié. La formation sur l'année 2020 a essentiellement été faite en distanciel. Les salles d'e-formation n'ont plus vocation à exister, du fait de la dotation en PC portable.

La formation initiale 2019/2020 a concerné :

- 31 contrôleurs stagiaires arrivés en 2020 dans les services dont 1 a été basculé en cadre C à l'issue de son stage probatoire.
- Sur les 30 agents C effectuant leur stage : 26 ont été titularisés, dont 5 ont fait l'objet d'un rappel déontologique.

Les inscrits aux préparations aux concours sont toujours en baisse (140 inscrits en 2020).

Recrutement 2020 et perspectives 2021 :

- apprentis : 1 en 2020 et 2 en 2021
- les volontaires service civique : 7 en 2020 et une dotation de 10 en 2021 pour une durée de 6 à 9 mois.
- les contractuels pacte : 2 en 2020 et 3 en 2021. Ils ont vocation à être titularisés au vu de leur aptitude professionnelle après avis de la commission de titularisation.
- les auxiliaires : recrutement difficile du fait du contexte sanitaire.
- les contractuels handicapés : 2 en 2020 titularisables en fin de période probatoire.
- un gardien concierge pour le site de Massy à/c du 01/01/2021.
- les agents contractuels : contrat de 3 ans avec période d'essai de 3 mois :  
2 cadre A : 1 pour une durée de 9 mois au SIP d'Evry et 1 autre au SFACT.  
5 agents C: 3 au SIP de Massy, 1 au SPF de Massy et 1 au SIP de Yerres.  
à l'issue de la période d'essai, 2 contractuels n'ont pas validé leur CDD.
- les stagiaires : 2 en stage d'observation, au SIP de Juvisy et au SIP d'Evry

Avis et vote :

**CGT** : abstention (les autres OS ont voté pour).

#### **Point 4 : Avancement des travaux**

- *Travaux SIE Etampes* :

S'agissant du SIE d'Arpajon pour son transfert sur le site d'Etampes, il a été demandé que les collègues d'Arpajon puissent se rendre sur place afin de visualiser leurs futurs postes de travail.

- *Travaux SIE d'Arpajon* pour l'accueil des collègues de la trésorerie de Montlhéry :

Les plans proposés semblent conformes à l'attente des collègues. L'inconnue est encore la date de réalisation des travaux, les devis sont en cours.

- *306 square des Champs Elysées à Evry* : des travaux à venir qui seront évoqués ultérieurement.

- *75 rue Féray à Corbeil* :

Les 2/3/4 juin, sondage amiante par une entreprise spécialisée, sur l'ensemble du bâtiment.

Une étude d'empoussièremment sera également faite. Les travaux seront faits niveau par niveau.

#### **Point 5 : Points divers**

##### **> Prime d'installation des nouveaux agents**

Les élus CGT ont une nouvelle fois interpellé la direction sur la prime d'installation aux nouveaux agents qui n'est toujours pas versée à plusieurs d'entre eux, depuis des mois.

La direction nous indique ne pas avoir plus d'informations, que c'est en attente de directives de la centrale car il y a une évolution sur la prime d'installation ; les modalités d'application ne sont pas encore prises ni par la centrale, ni par le CSRH. 3 demandes faites et transmises vont à nouveau être renvoyées.

Or les représentants syndicaux n'ont à ce jour aucune information quant à une révision des modalités d'application de cette prime d'installation ! Et des agents attendent désespérément une prime sur laquelle ils devaient pouvoir compter pour « s'installer » !

## > Restructurations SIE :

### → pour la fusion des SIE de Massy et Palaiseau :

La fusion se fera en une seule fois, à la date prévue. Il n'y aura pas d'antenne (peut-être un décalage d'un mois ?)

### → pour la fusion des SIE d'Evry et de Corbeil :

La fusion se fera en deux fois, car il faut bouger des services : fusion juridique au 01/01/2022, déménagement des agents début août et début septembre.

> **A compter du 9 juin**, nouvelle norme de 4 m<sup>2</sup> par personne. Elle permet de reprendre les réunions en présentiel, dans cette limite. Il faudra réorganiser le 128 (salle de réunion occupée par des contractuels).

> **A notre demande de précision sur l'application ou non de la journée de carence en cas de Covid** : seulement dans ce cas, la journée de carence ne s'applique pas (la mention COVID doit être portée sur l'arrêt maladie).



## COMPTE RENDU DU CTL du 5 juillet 2021

### POINT 1. MISE EN PLACE D'UN SFACT AVEC LA CAGPS

La direction indique qu'il a été convenu avec la communauté d'agglomération Grand Paris Sud que la mise en œuvre concrète du SFACT aurait lieu au second quadrimestre 2021 avec une montée en puissance en avril 2022. Sont mis en place des ateliers qui fonctionneront au second semestre 2021. Les agents de la CAGPS arriveront dans les locaux du SFACT le 1<sup>er</sup> avril 2022. L'ordonnateur a voulu détendre le calendrier pratique afin de laisser le temps pour la formation des agents de la CAGPS et le dialogue social. On peut s'interroger sur ce dernier point, quand on sait que les décideurs ont déjà jeté les dés. La convention sera signée fin 2021. Il est à noter que les agents de la communauté d'agglomération n'auront pas de pointeuse.

La CGT a voté Contre (FO et Solidaires se sont abstenus. La CFDT n'était pas présente à ce CTL).

### POINT 2. FUSION DES SECTEURS D'ASSIETTE AU SIP DE YERRES AU 01/01/2022

La CGT attire l'attention sur la démarche d'anticipation de la fusion des secteurs par les agents eux-mêmes, dans la mesure où les travaux prévus pour l'installation des agents de la trésorerie de Brunoy vont impacter leur espace et organisation du travail.

La direction objecte que la fusion était prévue avant de connaître les modalités d'organisation du SIP.

A la lecture des documents, les agents connaîtront un surcroît de travail ; il faudra envisager du renfort EDR pour le secteur qui a le plus grand nombre d'articles.

La CGT déplore que, à l'occasion des travaux de retrait de cloisons au SIP, des agents en présentiel aient dû subir des nuisances sonores et physiques : déplacements des ouvriers à proximité et poussières (dont poussières de métal).

### **POINT 3. IMMOBILIER : PLAN D'INSTALLATION DES 3 SPF DE CORBEIL**

La direction décrit la fusion des 3 SPF de Corbeil comme un rapprochement pour une culture commune de service. Il y aura un nouveau CDS à compter du 01/09/21.

A la question de la CGT sur la destination des 257 m<sup>2</sup> laissés libres sur le plan de projection, la direction répond que cet espace permettra l'accueil des agents des antennes de Massy et d'Etampes à la fin des travaux. Administrativement, la fusion aura lieu le 01/11/21.

Les étapes du chantier de rénovation sont les suivantes, sous réserve que le marché soit identifié :

- janvier à mai 2022 : études
- mai à juin 2022 : début des travaux
- fin 2023 : achèvement des travaux.

Le directeur explique que la direction doit chaque mois convaincre la préfecture que le chantier de rénovation s'inscrit dans le plan de relance. D'ici 2030, on doit arriver à 60 % d'économie d'énergie. Pour exemple, il est prévu, au lieu de la climatisation, un système de refroidissement d'air.

Il confirme que d'ici 2026, 70 % des forces de SPF seront relocalisées hors du 91. « Personne ne sera forcé de partir. Il s'agit d'un transfert d'emplois, pas d'effectifs. ». Encore une fois, la direction joue sur les mots (cf ci-après l'article sur le NRP).

La CGT pointe une contradiction entre les engagements oraux de la direction lors du CTL du 13/04/21 et les informations émanant de collègues du SPF de Corbeil : alors que la direction avait assuré que l'examen des demandes papiers se ferait toujours par site et que, hormis la centralisation de la comptabilité sur Corbeil, les autres tâches ne seraient pas modifiées, il semble qu'après une réunion des CDS à la DDFIP, Corbeil récupérerait tous les actes papiers, la compta et l'accueil. En contrepartie, les antennes traiteraient une partie des télé-actes de Corbeil.

La direction rétorque péremptoirement que ces informations sont erronées, que rien n'a été acté et que le groupe de travail n'a pas fini d'ajuster la situation. Les chefs de contrôle ont été reçus pour parler de l'organisation du SPF. La direction maintient que sa vision est bien celle exposée lors du CTL du 13/04/21 : éviter les navettes « papier » et trouver le bon curseur.

La direction conteste les informations pourtant obtenues par les agents... nous suivrons de près le résultat du groupe de travail !

A la CGT qui interroge sur le maintien apparent de 2 accueils sur le plan, il est répondu qu'il n'y en aura qu'un, l'autre point n'étant pas « cassé » au cas où il y aurait un besoin...

Un besoin ?... ou de nouveaux services ?

### **CGT, FO et SOLIDAIRES votent contre la fusion des SPF de Corbeil**

Le CTL est reconvoqué en audio le 13/07/21 à 10h00 : les syndicats maintiennent leur vote. Pas de question diverse soulevée. Malgré la brièveté de ce CTL, le directeur se félicite que le formalisme soit préservé.

Nous rappelons, une fois de plus, que ce « formalisme » devrait avoir un sens : le refus unanime des représentants des personnels nécessite une reconvoque afin que le point soit réexaminé. Or il n'en est rien, puisque la direction ne modifie pas d'un yota ses projets ! Peut-on dès lors se féliciter... de perdre son temps dans un formalisme qui ne sert factuellement à rien ?!

### **POINT 4. DUERP ET PAP**

Le groupe de travail a été interrompu en raison de la crise Covid, ce qui a retardé la présentation du programme annuel de prévention, validé le 14/06/21.

Les représentants des personnels signalent le problème récurrent du ménage : des agents du SIP d'Evry vident eux-mêmes les poubelles !

La direction reconnaît que ce n'est pas acceptable et déplore des dysfonctionnements avec la nouvelle société prestataire. Contacts ont été pris à ce sujet.

Quant aux conduits d'aération du SIP d'Evry qui ne sont plus nettoyés depuis des années, la direction assure que cette tâche est pourtant prévue dans le marché, mais ignore si cela a été fait. Un parallèle est fait avec les fontaines : les prestataires qui viennent nettoyer les tuyaux formalisent leur intervention sur une fiche. Cependant, on ne peut pas aller vérifier à l'intérieur de la machine si le travail a bien été effectué.

Cela laisse perplexe...

Concernant le ménage du local intersyndical du 128 qui n'est plus utilisable du fait de la poussière accumulée dans tout l'espace, la direction s'engage à s'assurer que l'agent en charge soit informé qu'il doit demander la clé au gestionnaire de site.

Pour finir, une prestation exceptionnelle suite aux travaux est prévue.

## **POINT 5. QUESTIONS DIVERSES**

### **NRP**

La CGT exprime ses inquiétudes suite à la diffusion par la DRFIP 75 du plan NRP à l'horizon 2027. Quid du 91 ?

Le directeur insiste sur la spécificité de Paris. Il assure que pour l'Essonne, le calendrier se déroule certes jusque 2023 en terme de mise en œuvre du réseau, mais qu'aucun autre changement n'est prévu à priori d'ici 2026 dans les instructions ministérielles.

On sait pourtant à quelle vitesse les instructions évoluent et modifient le paysage du service public !

### **TELETRAVAIL**

Sur la question des recours suite à refus d'octroi de jour de TW, la direction explique que ces derniers ne pourront être effectués qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre. Néanmoins, un agent qui demanderait deux jours de TW et s'en verrait refuser un peut toujours télétravailler le jour autorisé.

Tous les télétravailleurs seront équipés de portables en VPN 10 en remplacement des VPN 15 et des Tiny.

### **PRS (Prime de restructuration)**

En réponse à des interrogations, il est confirmé que les agents du SIE d'Arpajon qui suivent leur mission sur le SIE d'Etampes bénéficient du délai de route. Quant au montant de la PRS, il convient d'interroger les RH pour obtenir une réponse personnalisée. Par ailleurs, elle peut fiscalement être répartie sur 2 années (N et N+1).

La CGT rappelle qu'il n'y a pas si longtemps, une journée d'ASA pour déménagement du service était accordée aux agents... elle est donc demandée à la direction, qui y répond par la négative, estimant qu'il n'y avait pas lieu d'accorder une telle autorisation d'absence.

Et oui, c'est la nouvelle politique de la DGFIP : on gratte partout où on peut resquiller des droits « acquis » aux agents !

De la reconnaissance.... verbale ! Ca coûte pas cher !!! Les agents apprécieront !

### **JOURNEE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX AGENTS**

Elle concerne les stagiaires arrivés en mai 2021 et les agents qui arrivent d'un autre département. Elle se déroulera en présentiel, mais adaptée au contexte sanitaire.



### **Budget**

↳ Des demandes ont été formulées pour l'équipement des télétravailleurs :

- des fauteuils de bureau qui seront récupérés sur les sites dont le mobilier doit être changé
- des sacs de transport à roulettes (sur demande)
- des bureaux "debout" seulement sur prescription médicale

↳ Dans le cadre de la sécurité et confort de travail, il a été demandé :

- l'éclairage automatique dans les couloirs et escaliers
- l'éclairage LED dans les bureaux et open-space à la place de l'éclairage actuel très agressif
- climatisation sur les sites en travaux : les climatisations ne sont plus autorisées dans le cadre de travaux écologiques ; de nouvelles normes de rafraîchisseurs et non plus de climatisation
- demande d'un espace tables/bancs en extérieur pour déjeuner sur les sites où cela serait possible (il ne doit pas y avoir une vue de l'extérieur du site par les contribuables) : à voir sur le budget participatif 2021.

### **Point sur la situation sanitaire :**

La situation sanitaire est en très nette amélioration. Baisse du taux d'incidence. Aucun malade recensé à ce jour et il ne reste que 2 cas contact sur le département.

### **DUERP/PAP 2019/2021 :**

Vote "pour" à l'unanimité

### **Travaux immobiliers :**

- Démarrage des travaux à YERRES
  - Les travaux du 75 Rue Féray à Corbeil seront évoqués lors du CTL du 05 Juillet prochain
  - Sur le site d'Arpajon, les travaux devraient démarrer semaine 32 (du 9 au 13 Août) suivant la date de départ des agents du SIE vers Etampes.
  - Devis signé pour le retrait de la banque d'accueil au SIE d'Etampes
- Un nouveau document de suivi des travaux établi par la Direction nous sera présenté lors d'une réunion le 12 Juillet prochain.

### **Exercices d'évacuation :**

Des demandes seront faites auprès des Chefs de Service qui n'auraient pas encore effectué d'exercices sonores

### **Questions diverses**

Nous avons relevé à Corbeil 21 Bis, le problème de sécurité en raison d'armoires stockées dans le couloir du SIP. En cas d'alarme, ou d'incendie, une évacuation massive d'agents serait très difficile et dangereuse.

Nouvelle demande concernant les vitres du site d'Etampes qui n'ont toujours pas été nettoyées : X<sup>ième</sup> demande.

La demande va être faite par la Direction...



## Conseil des ministres du 8 avril 2021 Traitement indiciaire des agents de catégorie C de la fonction publique.

### 381 000 agents ont vu leur salaire revalorisé à partir du 1er avril 2021

La valeur du point d'indice n'a toujours pas été réévaluée depuis 2017 !!!

**C'est le gel de la valeur du point d'indice qui conduit le gouvernement à courir derrière le SMIC. Un point d'indice brut mensuel vaut toujours 4,69 €.**

Le décret publié au Journal officiel du **9 avril 2021** a pour objet de relever le traitement indiciaire en début de carrière des agents de catégorie C de la fonction publique. La mesure consiste à attribuer deux points pour les actuels indices majorés 330 à 333 et un point pour les indices 334 et 335 et représente ainsi une augmentation de 4,69 € à 9,37 € par mois. Les points d'indice ajoutés en lieu et place de l'indemnité différentielle rentreront en compte dans la base de cotisation retraite contrairement à l'indemnité différentielle.

Elle concerne 381 000 agents relevant des trois versants de la fonction publique, dont près de la moitié (175 000) appartiennent à la fonction publique territoriale.

**Cette mesure permet de garantir que les rémunérations indiciaires de tous les fonctionnaires seront supérieures au SMIC** et d'éviter ainsi le recours à l'indemnité différentielle à la suite de la revalorisation du salaire minimum de 0,99 % le 1er janvier 2021. Tous les agents publics auront ainsi un traitement brut supérieur au SMIC jusqu'à la fin de l'année 2021.



## Conférence salariale l'absence inacceptable de mesure générale

La ministre de la Fonction Publique Amélie de Montchalin a réuni les organisations syndicales le 6 juillet en « conférence sur les perspectives salariales », dénommé jusqu'alors « Le rendez-vous salarial ».

Les mauvais esprits pourraient voir dans cette nouvelle appellation un timing de décision qui annonce la couleur : il ne s'agit plus d'un « rendez-vous » annuel pour parler salaires, mais d'une « conférence » pour discuter des « perspectives salariales »...

Le résultat est là : zéro perspective d'augmentation de la valeur du point d'indice, comme toute augmentation générale !

La CGT a rappelé que la valeur du point d'indice a décroché de 22 % par rapport à l'inflation. Il s'agit bien d'une volonté politique de ne pas l'augmenter. Depuis 2000, deux fois plus d'agents sont rémunérés au niveau du SMIC à SMIC + 10 %. L'amplitude de carrière des deux premiers grades de la catégorie B est passée de 71 à 56 % et un agent de catégorie A est recruté aujourd'hui à 17 % au dessus du SMIC contre 47 % en 2000!

La ministre a certes annoncé des mesures catégorielles, non seulement très insuffisantes, mais qui ne peuvent pas répondre à la majorité des besoins.

La CGT a rappelé qu'une augmentation de 5 % de la valeur du point d'indice dès cette année représente 1,2 milliards d'€ et non 2 milliards comme indiqué par la ministre. Des marges de manœuvre existent puisque des recettes ont été générées du fait de la baisse de 0,6 point de PIB de l'ensemble des salaires et retraites versés aux fonctionnaires ou ayants droits ces quinze dernières années. Ce qui représente un montant de 15 milliards d'€.

La CGT a rappelé que les entreprises ont été gavées d'aides publiques qui n'ont fait qu'augmenter les actionnaires et les licenciements !

**Inacceptable !!!**

# Appel aux listes complémentaires B ET C

## Appel des listes complémentaires des concours de contrôleurs externes et internes.

Suite aux nombreuses demandes de la CGT Finances Publiques et des autres organisations syndicales, la Direction générale vient de décider de faire appel à l'intégralité des listes complémentaires des contrôleurs généralistes externes (32 inscrits) et internes (69 inscrits).

La CGT Finances Publiques se félicite de l'appel de l'intégralité des listes complémentaires du concours de contrôleurs.

Pour autant, elle déplore, au vu de la situation des effectifs qui reste très tendue dans de nombreux départements, que l'intégralité de la liste complémentaire du concours commun externe de catégorie C n'ait pas été également appelée à l'activité.

La CGT Finances Publiques et ses militants se tiennent à la disposition des futurs collègues pour répondre à leurs interrogations et les aider à rédiger leur demande de 1ère affectation.

## Appel de 240 Lauréats de la liste complémentaire du concours commun externe de catégorie C.

Nous avons « découvert » le 02/08/21, par le biais de nos syndiqués appelés à l'activité, que l'administration avait décidé de recruter la totalité des listes complémentaires des concours de contrôleurs généralistes.

Nous avons appris via les différents posts sur les réseaux sociaux qu'une partie de la liste complémentaire du concours commun externe de catégorie C serait appelée elle aussi à l'activité !!

Renseignements pris auprès du bureau RH2A, il s'avère que la direction générale a décidé de recruter les lauréats du rang 420 au rang 659 de la liste complémentaire, soit 240 agents.

Nous avons profité de l'occasion pour demander au bureau RH2A de nous tenir informés des dates de rédaction des demandes de 1ère affectation et des dates de parution des mouvements.

Encore une fois, nous ne pouvons que déplorer le déficit criant de communication de la DGFIP : pas de message sur Ulysse, pas de message à vos organisations syndicales...

C'est suite aux nombreuses demandes de la CGT Finances Publiques et des autres organisations syndicales, que la Direction générale vient de décider de faire appel aux différentes listes complémentaires des concours B et C.

Même si la CGT Finances Publiques se félicite de l'appel de 240 lauréats en catégorie C, elle déplore que l'intégralité de la liste complémentaire du concours commun externe de catégorie C n'ait pas été appelée à l'activité, alors que la situation déficitaire des effectifs le permettait.

La CGT Finances Publiques et ses militants se tiennent à la disposition des futurs collègues pour répondre à leurs interrogations et les aider à rédiger leur demande de 1ère affectation.



# **OUI à la vaccination, au progrès sanitaire et social !**

## **NON à l'autoritarisme, à la remise en cause du droit du travail et des statuts !**

Extrait du message du Directeur Général du 23 juillet aux agents des trésoreries hospitalières :

« Les agents de la DGFIP affectés dans des trésoreries hospitalières situées dans l'enceinte d'un hôpital sont concernés par l'obligation vaccinale (sauf contre-indication médicale). Le texte prévoit deux étapes. Dès publication de la loi, qui interviendra dans les prochains jours, les personnels concernés devront présenter, chaque jour, une attestation de vaccination ou à défaut un test négatif de moins de 2 jours. A compter du 15 septembre, un schéma vaccinal complet sera obligatoire. Aux termes du projet de loi, les agents ne présentant pas ces justificatifs sont suspendus et ne perçoivent plus de rémunération jusqu'à régularisation de leur situation ».

Pour la CGT Finances Publiques, il ne fait aucun doute que lutter contre la progression du COVID-19 nécessite une vaccination urgente et généralisée.

La population doit donc pouvoir en bénéficier, et le plus rapidement possible,

.../...

Mettre en place des dispositions extrêmement structurantes et graves telles que suspension de fonctions, de contrats de travail, de rémunérations, rupture de CDD au bon vouloir de l'employeur... n'est pas acceptable. Qui plus est, les délais imposés ne sont pas raisonnables et des collègues peuvent se retrouver dans l'impossibilité de clore leur parcours vaccinal au 15 septembre, les mettant ainsi dans une situation gravissime.

**Pour la CGT Finances Publiques, au-delà de la dénonciation des mesures coercitives qui doivent être abrogées, la DG, avec les directions locales, doit tout mettre en oeuvre pour éviter que des collègues, quelle que soit leur affectation, se retrouvent sanctionnés, suspendus et sans rémunération, voire pire pour des personnels éventuellement sous CDD.**

C'est ce que nous avons exigé lors de la visio conférence avec le DG du 23 juillet.



## **Le nouvel « Info BO-KAY » est sorti !**

<http://www.financespubliques.cgt.fr/content/info-bo-kay-ndeg3>

(à ouvrir sur Mozilla)

**Tu as des questions, tu souhaites adhérer : n'hésite pas à contacter un militant CGT, ou à nous écrire sur la messagerie ci dessous :**



**Ce journal est financé par les cotisations des adhérents de la section CGT Finances Publiques 91**